



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 019

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

**Excusés :** Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

**Le secrétariat a été assuré par :** Emmanuel ANGONIN

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 16
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 3
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Adoption du budget primitif 2023 – Budget Général**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

- Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget général de la Commune de Moirans-en-Montagne arrêté comme suit :

**Fonctionnement**

**Dépenses :** 2 907 310,00 €  
**Recettes :** 2 907 310,00 €

**Investissement**

**Dépenses :** 4 631 612,00 €  
**Recettes :** 4 631 612,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance

Fait et délibéré.....

Le Maire,  
Grégoire LONG

